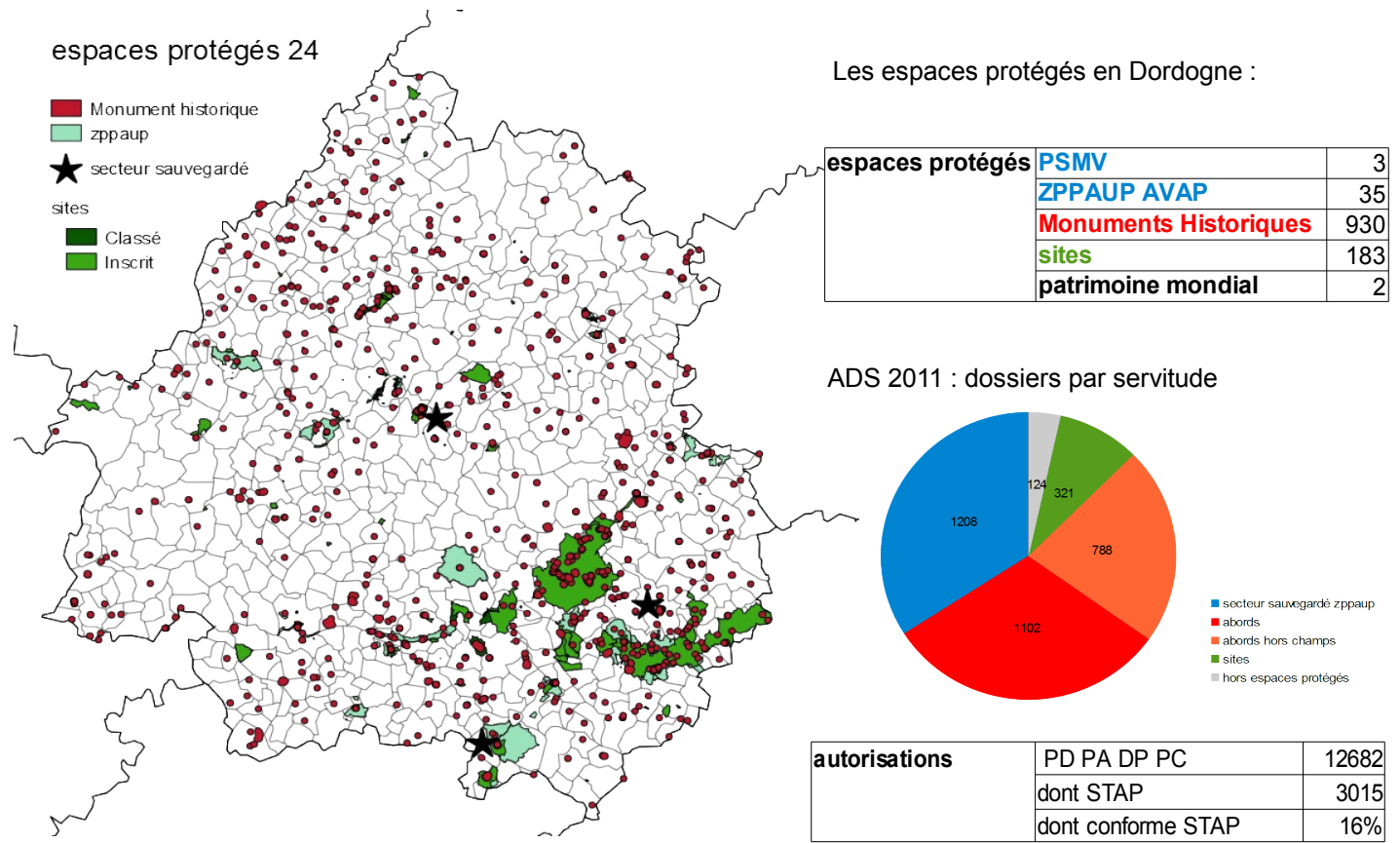
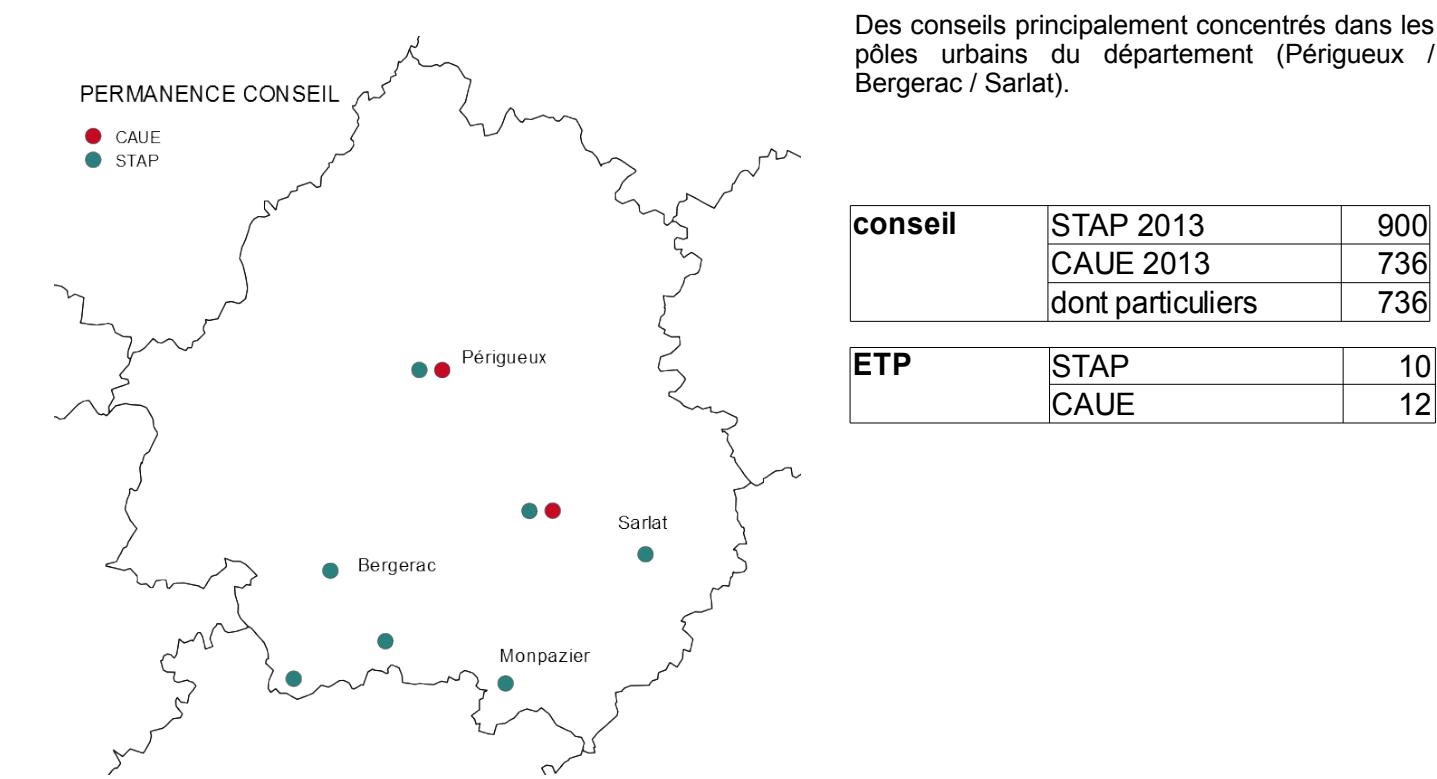


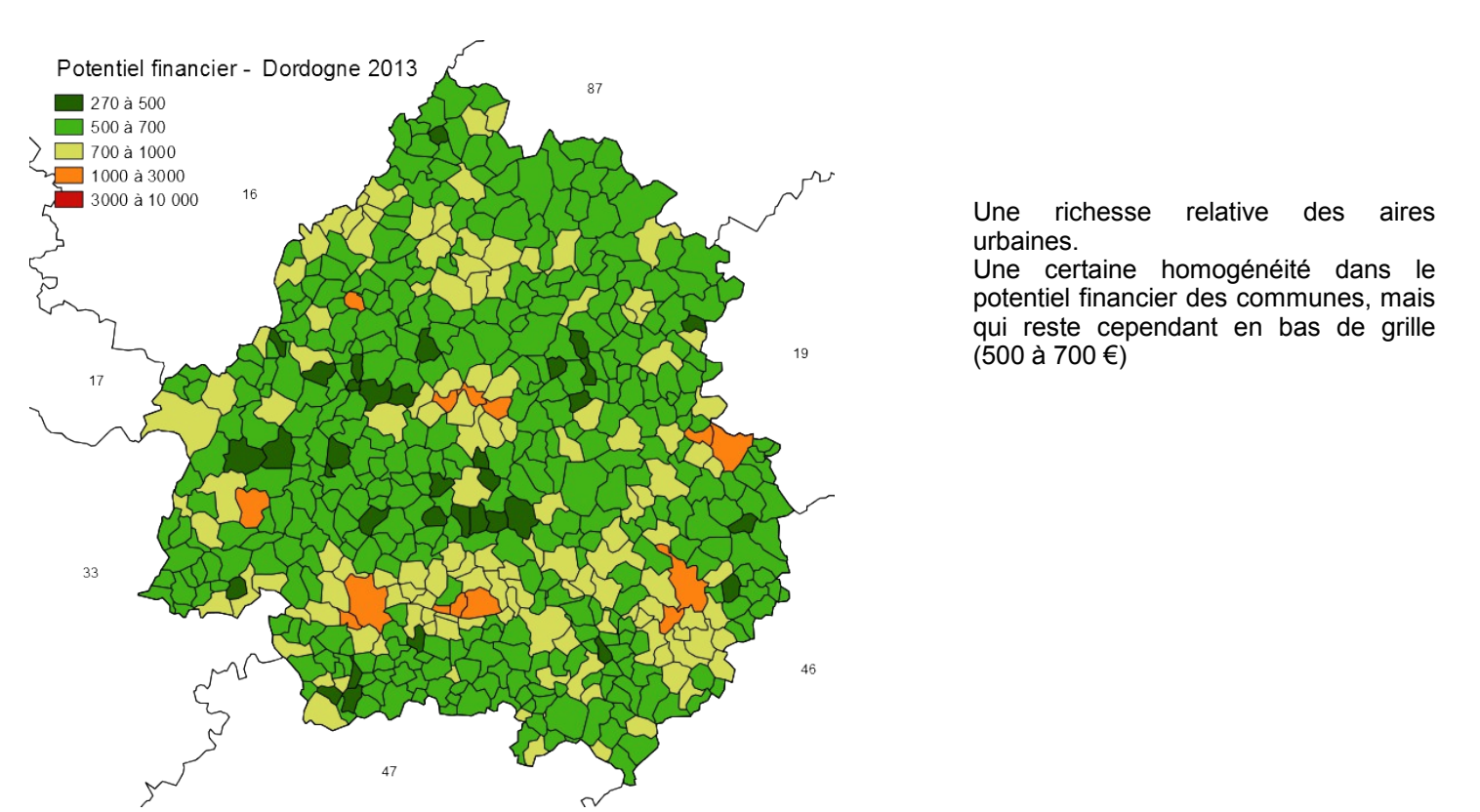
Les espaces protégés et l'activité du droit des sols



L' activité de conseil



La richesse des territoires



Caractéristiques et identification des territoires d'expérimentation

« La vallée de la Vézère fait l'objet depuis plusieurs années, de nombreuses tentatives de classement et de protection. La particularité de ses sites et de ses paysages rend, à l'évidence, nécessaire un niveau suffisant de préservation conciliant enjeux paysagers, architecturaux et vie économique des acteurs composant ce territoire. Ces enjeux, même si ils sont reconnus et acceptés par tous, représentent une équation difficile à résoudre dans la mesure ou elle s'est longtemps heurtée à des intérêts privés de court terme non conciliables avec une vision à long terme de gestion et d'aménagement du territoire. »

P. Lagarde – Président du comité de pilotage du projet grand site Vallée de la Vézère

« La future loi sur le patrimoine en cours d'élaboration prévoit que le STAP et le CAUE travaillent en étroite collaboration en matière de conseil architectural auprès des porteurs de projet de construction. Le guichet unique inscrit dans le cadre de l'OGS Vallée de la Vézère représente un support d'expérimentation adéquat et intéressant pour la mise en œuvre de cette collaboration spécifique. La vallée de la Vézère a donc été proposée au Ministère de la Culture et de la Communication comme territoire pilote d'application de cette expérimentation. »

Extrait du compte-rendu de la réunion préparatoire N°2 au lancement du guichet unique